



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-38198>

Département(s) de publication : **44**

Annonce n° **25-38198**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Cté de Cnes du Pays d'Ancenis

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public, contrôlé par une autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Délégation du service public d'assainissement collectif - 2 lots

Description : La présente consultation a pour objet la délégation du service public d'assainissement collectif de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis sur le territoire des communes de Ancenis-Saint-Géréon, Couffé, La Roche-Blanche, Le Cellier, Ligné, Mésanger, Oudon et Pouillé-les-Côteaux (LOT 1) et Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire, Joué-sur-Erdre, Le Pin, Loireauxence, Montrelais, Mouzeil, Pannecé, Riaillé, Teillé, Trans-sur-Erdre, Vair-sur-Loire et Vallons-de-l'Erdre (LOT 2). La consultation est menée conformément aux règles procédurales prévues par le Code de la commande publique (CCP) et aux articles L.1410-1 et suivants et R. 1410-1 et suivants, L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Identifiant de la procédure : de18b453-1e10-4ba9-8652-b1485caf3d43

Type de procédure : Ouverte

Principales caractéristiques de la procédure : Pour les deux lots, la gestion du service délégué inclut l'exploitation, dont notamment : - L'entretien et la surveillance des réseaux unitaires et des réseaux séparatifs de collecte des eaux usées et des accessoires de réseau, dont les postes de relèvement et de refoulement ; - L'entretien et la surveillance des installations de traitement des eaux usées et des boues, y compris le contrôle des rejets éventuels des ouvrages au milieu naturel, la recherche des anomalies susceptibles de perturber le bon fonctionnement du service et la résorption de ces situations dans les limites définies par le contrat ; - L'élimination des déchets et autres sous-produits ainsi que le transport, l'évacuation et l'élimination des boues produites selon des filières conformes à la réglementation ; - La réalisation de travaux dans les conditions définies par présent contrat et ses modifications ultérieures ; - La gestion

des relations avec les usagers du service public d'assainissement collectif ; - L'information et l'assistance technique à la Collectivité pour lui permettre de maîtriser le service, notamment par la transmission de données précises et fiables. Pour le lot 1 uniquement, la gestion du service délégué inclut également l'entretien et la surveillance des postes à crues. Les principales orientations retenues en amont de l'engagement de la présente consultation portent sur les points suivants : - La relation à l'utilisateur (dont le détail est indiqué dans le RC) - La gestion technique des ouvrages (dont le détail est indiqué dans le RC) - La convergence tarifaire (dont le détail est indiqué dans le RC) - La prise en compte des politiques publiques en matière de transition écologique et solidaire de la Collectivité (dont le détail est indiqué dans le RC) - La pérennisation des outils d'information et de communication à destination de la Collectivité pour le suivi de l'exploitation (dont le détail est indiqué dans le RC)

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90400000 Services des eaux usées

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90410000 Services de collecte des eaux usées

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90420000 Services de traitement des eaux usées

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90430000 Services d'élimination des eaux usées

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Informations complémentaires : Communes de Ancenis-Saint-Géréon, Couffé, La Roche-Blanche, Le Cellier, Ligné, Mésanger, Oudon et Pouillé-les-Côteaux (LOT 1)

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Informations complémentaires : Communes de Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire, Joué-sur-Erdre, Le Pin, Loireauxence, Montrelais, Mouzeil, Pannecé, Riaillé, Teillé, Trans-sur-Erdre, Vair-sur-Loire et Vallons-de-l'Erdre (LOT 2)

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Délégation du service public d'assainissement collectif des communes de Ancenis-Saint-Géréon, Couffé, La Roche-Blanche, Le Cellier, Ligné, Mésanger, Oudon et Pouillé-les-Côteaux (LOT 1)

Description : La gestion du service délégué inclut l'entretien et la surveillance des réseaux de collecte et accessoires de réseau (dont PR et postes à crues), des installations de traitement des eaux usées et des boues ; l'élimination des déchets et autres sous-produits ainsi que le transport, l'évacuation et l'élimination des boues produites ; la réalisation de travaux ; la gestion

des relations avec les usagers du service public d'assainissement collectif et l'information et l'assistance technique à la Collectivité.

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 90400000 Services des eaux usées

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90410000 Services de collecte des eaux usées

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90420000 Services de traitement des eaux usées

Nomenclature supplémentaire (cpv): 90430000 Services d'élimination des eaux usées

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Informations complémentaires : Communes de Ancenis-Saint-Géréon, Couffé, La Roche-Blanche, Le Cellier, Ligné, Mésanger, Oudon et Pouillé-les-Côteaux (LOT 1)

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2026

Date de fin de durée : 31/12/2033

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Les conditions de transmission des plis sont fixées par le règlement de consultation inclus dans le dossier de consultation des entreprises. L'acheteur public impose la transmission des plis par voie électronique pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. La visite des installations du service est obligatoire et se déroulera dans les conditions fixées par le règlement de consultation. Les variantes à l'initiative des soumissionnaires ne sont pas autorisées. Les données sur le service (pièce 3 du DCE) sont téléchargeables à partir du lien indiqué dans le RC. Pour le LOT 1, la date de prise d'effet du contrat est fixée au 1er janvier 2026. Par dérogation à ce qui précède, la date de prise d'effet du contrat est fixée au 1er janvier 2028 sur le territoire de la commune de Le Cellier. Pour chaque contrat, la date d'échéance est fixée au 31 décembre 2033. Le délai de validité des offres est fixé à deux cent trente (230) jours à compter de la date limite de remise des plis. Pour les marchés supérieurs ou égaux à 25 000 euros HT, la signature électronique est imposée pour le candidat proposé à l'attribution. Il est ici précisé que dans le cadre d'une opération allotie, 1 lot = 1 marché. À ce titre, il appartient aux candidats de prendre toutes les mesures utiles afin d'être en possession d'un certificat de signature électronique valide et conforme. Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement. En cas de réponse sous forme de groupement, l'ensemble des pièces énumérées ci-dessous est fourni pour chaque membre du groupement à l'exception de la lettre de candidature qui reste unique et est renseignée pour chacun des membres et désignera expressément le mandataire du groupement. Le mandataire du groupement candidat précise le rôle et les missions de chacun des membres. Il est l'interlocuteur unique de la Collectivité au cours de la procédure. La forme juridique que revêt le groupement d'opérateurs économiques (conjoint ou solidaire) au stade de la

candidature est libre. Cependant, après l'attribution du contrat, le groupement attributaire doit impérativement prendre la forme d'un groupement solidaire. Après avoir recueilli l'avis de la Commission prévue à l'article L.1411-5 du CGCT, l'autorité habilitée à signer le contrat, soit le Président de la Collectivité ou son représentant, ou toute(s) personne(s) qu'il désignera pour le représenter dans le respect des conditions propres au fonctionnement de la Collectivité, se réserve la possibilité d'engager librement toute négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires, dans les conditions prévues par les articles L.3124-1 et suivants du CCP. Les modalités sont décrites dans le RC.

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Inscription à un registre du commerce

Description : 1. Lettre de candidature/2. Justificatif de moins de 3 mois de l'inscription RCS ou registre équivalent/3. Pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat. Si délégation de compétence/signature, production des actes /4. Déclarations sur l'honneur attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune interdiction de soumissionner (art. L.3123-1 à 11 Ccp) ; que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18 et L. 3123-19 du Ccp et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R.3123-5 du Ccp, sont exacts ; du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (art. L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail)

Critère : Autres exigences économiques ou financières

Description : 5. Déclaration concernant le chiffre d'affaires du candidat et/ou des associés réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles, précisant la part du chiffre d'affaires correspondant à des prestations comparables avec les prestations faisant l'objet du présent contrat / 6. Bilans et comptes de résultat pour les trois derniers exercices, ou extraits Kbis pour les entreprises nouvellement créées / 7. Déclaration sur l'honneur concernant le montant et la composition du capital social et la liste des principaux actionnaires de l'entreprise candidate

Critère : Références sur des services spécifiés

Description : 8. Description détaillée de l'entreprise comprenant une déclaration concernant l'effectif, les moyens techniques et matériels, la description de l'organisation interne, la présentation des activités principales et accessoires / 9. Toute référence professionnelle du candidat sur des contrats ou des projets similaires réalisés au cours de trois (3) dernières années / 10. Tous les autres justificatifs et documents que le candidat individuel ou en groupement jugera utile de présenter pour permettre à la personne publique délégante d'apprécier l'aptitude du candidat individuel ou du candidat en groupement à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public

5.1.10 Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché. La meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour la Collectivité sera appréciée en fonction des critères d'attribution suivants :

Prix et aspects financiers (P) : pondération 55% Valeur technique de l'offre et qualité de la gestion du service rendu à l'utilisateur (VT) : pondération 45% selon les détails précisés dans le RC

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://pays-ancenis.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_14158_1085601.html

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des offres : 27/05/2025 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Nantes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nantes

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Cte de Cnes du Pays d'Ancenis

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nantes

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Délégation du service public d'assainissement collectif des communes de Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire ; Joué-sur-Erdre, Le Pin, Loireauxence, Montrelais, Mouzeil, Pannecé, Riaillé, Teillé, Trans-sur-Erdre, Vair-sur-Loire et Vallons-de-l'Erdre (LOT 2)

Description : La gestion du service délégué inclut l'entretien et la surveillance des réseaux de collecte et accessoires de réseau (dont PR), des installations de traitement des eaux usées et des boues ; l'élimination des déchets et autres sous-produits ainsi que le transport, l'évacuation et l'élimination des boues produites ; la réalisation de travaux ; la gestion des relations avec les usagers du service public d'assainissement collectif et l'information et l'assistance technique à la Collectivité.

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 90400000 Services des eaux usées

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 90410000 Services de collecte des eaux usées

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 90420000 Services de traitement des eaux usées

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 90430000 Services d'élimination des eaux usées

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Informations complémentaires : communes de Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire, Joué-sur-Erdre, Le Pin, Loireauxence, Montrelais, Mouzeil, Pannecé, Riaillé, Teillé, Trans-sur-Erdre, Vair-sur-Loire et Vallons-de-l'Erdre (LOT 2)

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2026

Date de fin de durée : 31/12/2033

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Les conditions de transmission des plis sont fixées par le règlement de consultation inclus dans le dossier de consultation des entreprises. L'acheteur public impose la transmission des plis par voie électronique pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. La visite des installations du service est obligatoire et se déroulera dans les conditions fixées par le règlement de consultation. Les variantes à l'initiative des soumissionnaires ne sont pas autorisées. Les données sur le service (pièce 3 du DCE) sont téléchargeables à partir du lien indiqué dans le RC. Pour le LOT 2, la date de prise d'effet du contrat est fixée au 1er janvier 2026. Par dérogation à ce qui précède, la date de prise d'effet du contrat est fixée au 1er janvier 2028 sur le territoire des communes Loireauxence secteur Varades et Vair-sur-Loire, hors collecte des eaux usées du secteur de Saint-Herblon. Pour chaque contrat, la date d'échéance est fixée au 31 décembre 2033. Le délai de validité des offres est fixé à deux cent trente (230) jours à compter de la date limite de remise des plis. Pour les marchés supérieurs ou égaux à 25 000 euros HT, la signature électronique est imposée pour le candidat proposé à l'attribution. Il est ici précisé que dans le cadre d'une opération allotie, 1 lot = 1 marché. À ce titre, il appartient aux candidats de prendre toutes les mesures utiles afin d'être en possession d'un certificat de signature électronique valide et conforme. Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement. En cas de réponse sous forme de groupement, l'ensemble des pièces énumérées ci-dessous est fourni pour chaque membre du groupement à l'exception de la lettre de candidature qui reste unique et est renseignée pour chacun des membres et désignera expressément le mandataire du groupement. Le mandataire du groupement candidat précise le rôle et les missions de chacun des membres. Il est l'interlocuteur unique de la Collectivité au cours de la procédure. La forme juridique que revêt le groupement d'opérateurs économiques (conjoint ou solidaire) au stade de la candidature est libre. Cependant, après l'attribution du contrat, le groupement attributaire doit impérativement prendre la forme d'un groupement solidaire. Après avoir recueilli l'avis de la Commission prévue à l'article L.1411-5 du CGCT, l'autorité

habilitée à signer le contrat, soit le Président de la Collectivité ou son représentant, ou toute(s) personne(s) qu'il désignera pour le représenter dans le respect des conditions propres au fonctionnement de la Collectivité, se réserve la possibilité d'engager librement toute négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires, dans les conditions prévues par les articles L.3124-1 et suivants du CCP. Les modalités sont décrites dans le RC.

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Inscription à un registre du commerce

Description : 1. Lettre de candidature/2. Justificatif de moins de 3 mois de l'inscription RCS ou registre équivalent/3. Pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat. Si délégation de compétence/signature, production des actes /4. Déclarations sur l'honneur attestant que le candidat ne fait l'objet d'aucune interdiction de soumissionner (art. L.3123-1 à 11 Ccp) ; que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18 et L. 3123-19 du Ccp et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R.3123-5 du Ccp, sont exacts ; du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (art. L. 5212-1 à L. 5212-4 du Code du travail)

Critère : Autres exigences économiques ou financières

Description : 5. Déclaration concernant le chiffre d'affaires du candidat et/ou des associés réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles, précisant la part du chiffre d'affaires correspondant à des prestations comparables avec les prestations faisant l'objet du présent contrat / 6. Bilans et comptes de résultat pour les trois derniers exercices, ou extraits Kbis pour les entreprises nouvellement créées / 7. Déclaration sur l'honneur concernant le montant et la composition du capital social et la liste des principaux actionnaires de l'entreprise candidate

Critère : Références sur des services spécifiés

Description : 8. Description détaillée de l'entreprise comprenant une déclaration concernant l'effectif, les moyens techniques et matériels, la description de l'organisation interne, la présentation des activités principales et accessoires / 9. Toute référence professionnelle du candidat sur des contrats ou des projets similaires réalisés au cours de trois (3) dernières années / 10. Tous les autres justificatifs et documents que le candidat individuel ou en groupement jugera utile de présenter pour permettre à la personne publique délégante d'apprécier l'aptitude du candidat individuel ou du candidat en groupement à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public

5.1.10 Critères d'attribution

Justification de l'absence d'indication de la pondération des critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché. La meilleure offre au regard de l'avantage économique global pour la Collectivité sera appréciée en fonction des critères d'attribution suivants : Prix et aspects financiers (P) : pondération 55% Valeur technique de l'offre et qualité de la gestion du service rendu à l'utilisateur (VT) : pondération 45% selon les détails précisés dans le RC

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : https://pays-ancenis.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_14158_1085601.html

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des offres : 27/05/2025 à 12:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif de Nantes

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nantes

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Cté de Cnes du Pays d'Ancenis

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Nantes

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Cté de Cnes du Pays d'Ancenis

Numéro d'enregistrement : 24440055200091

Adresse postale : Centre administratif les Ursulines

Ville : ANCENIS-SAINT-GEREON

Code postal : 44156

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Adresse électronique : gaf-environnement@pays-ancenis.com

Téléphone : +33 240963189

Adresse internet : <https://www.pays-ancenis.com>

Profil de l'acheteur : <https://pays-ancenis.e-marchespublics.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif de Nantes

Numéro d'enregistrement : non communiqué

Ville : NANTES

Code postal : 44000

Subdivision pays (NUTS) : Loire-Atlantique (FRG01)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 2c561461-03ca-4479-98a8-258732e4966d - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 04/04/2025 à 10:00

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/04/2025